



[CCT du 13 décembre 2019](#) concernant le pouvoir d'achat dans le cadre de l'A.R. du 19 avril 2019 portant exécution de l'art. 7 §1 de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi à la sauvegarde préventive de la compétitivité (augmentation des salaires réels et des barèmes minimums)

Champ d'application : **La présente convention collective de travail s'applique aux employeurs et employés des entreprises ressortissantes à la commission paritaire du secteur audiovisuel.**

Date de signature : **13/12/2019**

Date de dépôt : **18/12/2019**

Date d'enregistrement : **05/02/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

### **319.02 - SOUS-COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES D'EDUCATION ET D'HEBERGEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE, DE LA REGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE**

[CCT du 28 novembre 2019](#) pour l'octroi d'une prime d'attractivité 2019 pour certaines fonctions / secteur Handicap - Région Wallonne.

Champ d'application : **travailleurs et employeurs des établissements et services d'éducation et d'hébergement qui sont agréés et/ou subsidies par l'AViQ de la Région wallonne et établissements et services exerçant les mêmes activités qui ne sont ni agréés ni subventionnés et dont l'activité principale est située en Région wallonne**

Date de signature : **28/11/2019**

Fin de validité : **31/12/2019**

Date de dépôt : **05/12/2019**

Date d'enregistrement : **20/12/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT du 28 novembre 2019](#) relative au statut pécuniaire du personnel AAI/SASPE (remplace la convention collective de travail du 28 mars 2019). Classification des fonctions.

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique exclusivement aux travailleurs et aux employeurs des établissements et services de l'aide à la jeunesse et des Services d'accueil spécialisés de la petite enfance.**

Date de signature : **28/11/2019**

Date de dépôt : **12/12/2019**

Date d'enregistrement : **04/02/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

### **329 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR SOCIO-CULTUREL**

[CCT du 18 novembre 2019](#) organisant le droit au reclassement professionnel et abrogation des conventions collectives de travail du 7 octobre 2009, du 24 mars 2014 et du 15 juin 2015

Champ d'application : **Organisations qui ont leur siège social dans la Région wallonne. Organisations qui ont leur siège social dans la Région de Bruxelles-Capitale et qui sont reconnues**

et/ou subsidiées par la communauté française et/ou par la commission communautaire française ou qui doivent être considérées comme étant du ressort exclusif de la Communauté française, en raison de leur activité ou de leur organisation. Organisations qui sont fondées comme une organisation de droit étranger et qui ont leur centre de fonctionnement dans la région wallonne.

Date de signature : **18/11/2019**

Date de dépôt : **26/11/2019**

Date d'enregistrement : **17/12/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **08/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

### **330 - COMMISSION PARITAIRE DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES DE SANTE**

[CCT du 14 octobre 2019](#) relative au paiement d'une prime de fin d'année au personnel des services qui ressortissent à la commission paritaire des établissements et services de santé, agréés et/ou subventionnés par la Région wallonne

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs des maisons de soins psychiatriques, des initiatives d'habitations protégées (appelées dans l'Accord Non Marchand wallon « habitations protégées pour patients psychiatriques », des homes pour personnes âgées (y appelées les « maisons de repos »), des maisons de repos et de soins, des résidences-service et des centres de services qui procurent des soins aux personnes âgées (y appelés « centres de soins de jour ») et des centres de rééducation fonctionnelle (y appelés « conventions de revalidation fonctionnelle »), qui sont agréés et/ou subventionnés par la Région wallonne.**

Date de signature : **14/10/2019**

Fin de validité : **29/02/2020**

Date de dépôt : **25/10/2019**

Date d'enregistrement : **20/12/2019**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

### **332 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE SECTEUR FRANCOPHONE ET GERMANOPHONE DE L'AIDE SOCIALE ET DES SOINS DE SANTE**

[CCT du 29 novembre 2019](#) modifiant la Convention Collective de Travail du 18 octobre 2019 relative à l'octroi de l'allocation de fin d'année au personnel des secteurs dépendant de la Région wallonne en exécution de l'accord non marchand tripartite wallon 2018 – 2020

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux travailleurs et aux employeurs des centres de coordination de soins et services à domicile, des services de santé mentale, des centres de planning et de consultation familiale et conjugale, des centres de service social, des services d'insertion sociale ressortissant à la Commission paritaire pour le secteur francophone, germanophone de l'aide sociale et des soins de santé CP 332, des centres de télé-accueil, des services de médiation de dettes, des centres et services de promotion de la santé, réseaux et services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, et autres services d'aide sociale et de santé qui ressortissent à la Commission paritaire 332 et qui sont subventionnés par la Région wallonne.**

Date de signature : **29/11/2019**  
Date de dépôt : **04/12/2019**  
Date d'enregistrement : **17/12/2019**  
Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **08/01/2020**  
Force obligatoire demandée : **Oui**

### **322 - COMMISSION PARITAIRE POUR LE TRAVAIL INTERIMAIRE ET LES ENTRE-PRISES AGREEES FOURNISSANT DES TRAVAUX OU SERVICES DE PROXIMITE**

[CCT du 17 décembre 2019](#) relative à la prime de pension pour les travailleurs intérimaires

Champ d'application : **Entreprises de travail intérimaire et travailleurs intérimaires (loi du 24/07/1987)**

Date de signature : **17/12/2019**  
Fin de validité : **31/12/2020**  
Date de dépôt : **20/12/2019**  
Date d'enregistrement : **04/02/2020**  
Force obligatoire demandée : **Oui**

### **337 - COMMISSION PARITAIRE AUXILIAIRE POUR LE SECTEUR NON-MARCHAND**

[CCT du 3 décembre 2019](#) relative aux frais de déplacements professionnels

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs ressortissants à la Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand.**

Date de signature : **03/12/2019**  
Date de dépôt : **11/12/2019**  
Date d'enregistrement : **04/02/2020**  
Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **17/02/2020**  
Force obligatoire demandée : **Oui**

A propos : [information UNISOC](#)

[CCT du 3 décembre 2019](#) relative au transport entre le domicile et le lieu de travail

Champ d'application : **La présente Convention Collective de Travail s'applique aux employeurs et aux travailleurs qui ressortissent à la Commission paritaire auxiliaire pour le secteur non-marchand.**

Date de signature : **03/12/2019**  
Date de dépôt : **11/12/2019**  
Date d'enregistrement : **04/02/2020**  
Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **17/02/2020**  
Force obligatoire demandée : **Oui**

A propos : [information UNISOC](#)

## 300 - CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL

[CCT](#) modifiant et exécutant la Convention Collective de Travail n°17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés, en cas de licenciement.

Date de signature : **17/12/2019**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT](#) exécutant la Convention Collective de Travail n°46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipe comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit

Date de signature : **17/12/2019**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT](#) instaurant et déterminant, pour 2019 et 2020, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue, qui sont occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée

Date de signature : **17/12/2019**

Fin de validité : **31/12/2020**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT](#) instaurant et déterminant, pour 2021 et 2022, la procédure de mise en œuvre et les conditions d'octroi d'un complément d'entreprise dans le cadre du régime de chômage avec complément d'entreprise au bénéfice de certains travailleurs âgés licenciés, ayant une carrière longue, qui sont occupés dans une branche d'activité qui ne relève pas d'une commission paritaire instituée

Date de signature : **17/12/2019**

Fin de validité : **31/12/2022**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

[CCT](#) instaurant un régime supplétif en application de la Convention Collective de Travail n°137 du 23 avril 2019 fixant, pour 2019 et 2020, le cadre interprofessionnel de l'abaissement de la

limite d'âge en ce qui concerne l'accès au droit aux allocations pour un emploi de fin de carrière, pour les travailleurs qui ont une carrière longue, qui exercent un métier lourd ou qui sont occupés dans une entreprise en difficultés ou en restructuration.

Date de signature : **17/12/2019**

Fin de validité : **31/12/2020**

Date de dépôt : **19/12/2019**

Date d'enregistrement : **15/01/2020**

Date de l'avis de dépôt au Moniteur belge : **30/01/2020**

Force obligatoire demandée : **Oui**

## Actualités au niveau fédéral

[Accidents du travail](#) : Indexation des plafonds des rémunérations visées par l'article 39, alinéas 1er et 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les montants suivants sont d'application :

- Pour les travailleurs assujettis à la sécurité sociale des travailleurs salariés (art. 39, al. 1er LAT) : 44.817,89 euros

- Pour les travailleurs mineurs d'âge (art. 39, al. 2 LAT) : 6.833,84 euros (ce montant reste inchangé)

**Date de publication** : 13/01/2020

[Arrêté royal](#) portant modification des articles 16, 18, 20, 21, 41, 43 et 68 de l'arrêté royal du 30 mars 1967 déterminant les modalités générales d'exécution des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés. Le congé parental d'accueil est assimilé à des jours de travail effectif pour le calcul des pécules de vacances simple et double.

**Date de publication** : 17/01/2020

[Unisoc : Adaptation tarifaire des cartes train de 2,87 % au 1er février 2020](#)

Les tarifs de la SNCB sont adaptés chaque année au 1<sup>er</sup> février. Cette année, les cartes train trajet et les cartes train mi-temps seront augmentées de 2,87 %. Cette augmentation est supérieure à la hausse de l'indice santé car l'objectif de ponctualité a été atteint. L'intervention des employeurs reste, dans la majorité des cas, inchangée.

[Unisoc : UBO : pas de nouveau report, attention aux amendes !](#)

Attention : la période de tolérance instaurée par l'AG Trésorerie du SPF Finances [jusqu'au 31 décembre 2019](#) est dépassée et, contrairement à ce que rapportent certains médias, il n'y a pas de nouveau report ou de nouvelle période de tolérance concernant le remplissage du Registre UBO. N'oubliez donc pas de vous mettre en ordre !

### Parlement de Wallonie

[Question d'actualité](#) de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « le protocole d'accord social dans le secteur des titres-services » (p. 14)

**Séance du Parlement wallon** : 5 février 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation des crédits budgétaires alloués aux aides à la promotion de l'emploi (APE) » (p. 13 et 14)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'état d'avancement des réflexions concernant la sauvegarde des emplois Programme de Transition Professionnelle (PTP) Enseignement » (p. 15 à 17)

Et

[Question orale](#) de M. Douette à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la fin du régime actuel du Programme de Transition Professionnelle (PTP) » (p. 15 à 17)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de M. Douette à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prolongation des aides à la promotion de l'emploi (APE) » (p. 17 à 20)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « les politiques en matière d'action sociale et de santé face au blocage des aides à la promotion de l'emploi (APE) » (p. 17 à 20)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation des dispositifs d'aide à l'emploi » (p. 21 à 22)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement des personnes âgées avec un trouble cognitif au sein des maisons de repos » (p. 48 à 49)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « le transfert de l'aide aux personnes âgées (APA) du Fédéral vers la Wallonie » (p. 49 à 50)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Pécriaux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « les services agréés partiellement subventionnés (SAPS) dans l'accueil pour personnes en situation de handicap » (p. 50 à 53)

Et

[Question orale](#) de Mme Cassartmaillieux à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la discrimination engendrée par le mode de fonctionnement des services agréés partiellement subventionnés (SPAS) dans l'accueil pour personnes en situation de handicap » (p. 50 à 53)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'insertion socioprofessionnelle des personnes participant au parcours d'intégration » (p. 54 à 57)

Et

[Question orale](#) de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'évaluation du parcours d'intégration » (p. 54 à 57)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « le blocage des demandes d'aides à la promotion de l'emploi (APE) et les nécessaires mesures d'accompagnement » (p. 13 à 15)

**Séance du Parlement wallon** : 4 février 2020

[Question orale](#) de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « la promotion de la formation et l'évolution professionnelle des aide-ménagères du secteur des titres-services » (p. 18 à 25)

Et

[Question orale](#) de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien au secteur des titres-services » (p. 18 à 25)

Et

[Question orale](#) de Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes, sur « les subventions aux entreprises de titres-services » (p. 18 à 25)

Et

[Question orale](#) de M. Sahli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les formations pour les travailleurs du secteur des titres-services » (p. 18 à 25)

**Séance du Parlement wallon** : 21 janvier 2020

[Question orale](#) de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les discriminations à l'embauche » (p. 26 à 28)

**Séance du Parlement wallon** : 21 janvier 2020

### *Avis du CESE Wallonie*

[Avis](#) sur l'application du décret du 20 octobre 2016 relatif à l'agrément des initiatives d'économie sociale et à l'agrément et au subventionnement des entreprises d'insertion – critère relatif au déséquilibre des sexes dans les entreprises d'insertion.

**Avis n°72 du 06/02/20**

## Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

### *Travaux parlementaires*

[Question](#) de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Accueil extrascolaire » (p. 24 à 25)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 11 février 2020

[Question](#) de Mme Véronique Durenne à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Accessibilité renforcée des milieux d'accueil » (p. 26 à 27)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 11 février 2020

[Question](#) de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Transition entre l'accueil de la petite enfance et l'enseignement maternel » (p. 32 à 33)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 11 février 2020

[Question](#) de Mme Amandine Pavet à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Souffrance des travailleurs dans le secteur culturel » (p. 42 à 44)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 11 février 2020

[Question](#) de M. Yves Evrard à M. Frédéric Daerden, Vice-président du gouvernement et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée « Mise en ligne du cadastre des subventions » (p. 16 à 17)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 10 février 2020

[Question](#) de M. Pierre-Yves Lux à M. Frédéric Daerden, vice-président du gouvernement et ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, intitulée « Petites associations sans but lucratif (ASBL) » (p. 17)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 10 février 2020

[Question](#) de Mme Valérie Delporte à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Absence de référence aux services du médiateur dans les communications de l'ONE » (p. 42 à 43)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 28 janvier 2020

[Question](#) de Mme Delphine Chabbert à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Application de la réforme de l'accueil de la petite enfance » (p. 43 à 44)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 28 janvier 2020

[Question](#) de M. Thierry Witsel à Mme Bénédicte Linard, Vice-présidente du gouvernement et Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée « Activité extrascolaire pour les enfants atteints de troubles autistiques » (p.7 à 8)

**Séance du Parlement de la Communauté française** : 14 janvier 2020

## **Parlement Bruxellois\***

[Proposition d'ordonnance](#) instituant une assurance autonomie bruxelloise

**Séance ordinaire** : 10 octobre 2019

\* Source : Newsletter de BRUXEO – Janvier 2020